



منظمة الأغذية
والزراعة
للأمم المتحدة

联合国
粮食及
农业组织

Food
and
Agriculture
Organization
of
the
United
Nations

Organisation
des
Nations
Unies
pour
l'alimentation
et
l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная
организация
Объединенных
Наций

Organización
de las
Naciones
Unidas
para la
Agricultura
y la
Alimentación

CONFÉRENCE

Rome, 18 – 23 novembre 2009

CADRE STRATÉGIQUE 2010-2019

TABLE DES MATIÈRES

| | |
|--|----|
| <i>Avant-propos</i> | 1 |
| I. Défis auxquels sont confrontés l'alimentation, l'agriculture et le développement rural | 4 |
| II. Vision de la FAO et objectifs mondiaux des Membres | 16 |
| III. Cadre fondé sur les résultats de l'Organisation | 17 |
| IV. Objectifs fonctionnels et stratégiques | 19 |
| V. Fonctions essentielles | 31 |
| <i>ANNEXE 1</i> | 33 |
| <i>ANNEXE 2</i> | 35 |
| <i>Liste des sigles et acronymes</i> | 36 |

Le tirage du présent document est limité pour réduire au maximum l'impact des méthodes de travail de la FAO sur l'environnement et contribuer à la neutralité climatique. Les délégués et observateurs sont priés d'apporter leur exemplaire personnel en séance et de ne pas demander de copies supplémentaires.

La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur l'Internet, à l'adresse www.fao.org

AVANT-PROPOS

Le premier Cadre stratégique à long terme de l'histoire de la FAO, pour la période 2000-15, a été adopté à la Conférence de la FAO en novembre 1999, après un processus approfondi de consultations internes et externes. Cependant, le rapport de l'Évaluation externe indépendante (EEI) publié en 2007 a déclaré sans ambiguïté que ce Cadre stratégique n'avait pas pu « jouer le rôle pour lequel il avait été conçu ». L'EEI a donc demandé à la FAO de formuler un nouveau Cadre stratégique pour l'Organisation, qui jouerait un rôle plus efficace et de premier plan parmi des documents de planification entièrement remaniés et complémentaires, à savoir le Plan à moyen terme et le Programme biennal de travail et budget, tous ancrés profondément dans des principes de gestion fondés sur les résultats.

Cet appel a été repris dans le Plan d'action immédiate pour le renouveau de la FAO (PAI) approuvé à la trente-cinquième session (spéciale) de la Conférence en novembre 2008. L'élaboration du nouveau Cadre stratégique est au cœur du PAI et les Membres et le Secrétariat y ont consacré de nombreux efforts en 2009, encouragés par l'accord intergouvernemental conclu à cette même Conférence sur certaines de ses caractéristiques principales.

L'EEI a également estimé que la stratégie devrait « être ambitieuse, mais aussi pragmatique et ancrée dans la réalité ». Il est courant qu'un document prospectif de ce type commence par une évaluation complète des tendances et des défis (et comprenant aussi bien les risques que les opportunités) auxquels sont confrontés les Membres dans les domaines relevant du mandat de la FAO. C'est l'objet de la section I, qui fournit également un contexte adapté à la Vision de l'Organisation et aux trois objectifs mondiaux, déjà approuvés et dont la section II en rappelle les grandes lignes. Afin de confirmer son caractère essentiel et durable, le Cadre stratégique à long terme

englobe aussi le nouveau cadre fondé sur les résultats adopté par les Membres et la direction par le biais du PAI, ce qui est résumé dans la section III.

Le présent document expose ensuite les objectifs fonctionnels et stratégiques qui doivent constituer les briques conceptuelles de base de l'ensemble des activités de l'Organisation. Ces objectifs sont illustrés à la section IV sous une forme abrégée et présentés plus en détail dans le Plan à moyen terme. Les Résultats de l'Organisation s'appliquant à la période 2010-13 initiale ont été énumérés car ils donnent un aspect plus concret à l'impact prévu.

Ces objectifs de haut niveau ont été patiemment élaborés au terme de plusieurs cycles de consultations intergouvernementales et de débats internes approfondis au sein du Secrétariat en 2009. Ils témoignent de l'attention accordée à la recherche d'un juste équilibre entre ceux qui incarnent une approche essentiellement sectorielle et ceux qui sont guidés par une approche multidisciplinaire. Ils sont par ailleurs le fruit d'un compromis, légitime, entre les différentes aspirations des Membres, à un moment charnière d'autant plus complexe et critique pour le développement du secteur de l'alimentation et de l'agriculture, aux niveaux national, régional et mondial, que plus d'un milliard de personnes souffrent de la faim.

Enfin, la section V décrit brièvement les huit fonctions essentielles mises en évidence dans le PAI, tandis que les principaux choix et orientations stratégiques qu'impose leur application sont décrits en détail dans le Plan à moyen terme.

Le Cadre stratégique est en premier lieu un document pour les Organes directeurs, et il est soumis pour approbation. Il deviendra une source valable d'informations et de

références répondant aux besoins de publics plus larges, dont les partenaires de la FAO et les diverses parties prenantes dans le monde. Surtout, il donne les grands

principes et des lignes directrices spécifiques sur la substance des programmes de travail futurs de l'Organisation.

Jacques Diouf
Directeur général

I. Défis auxquels sont confrontés l'alimentation, l'agriculture et le développement rural

Tendances, risques et opportunités

1. Plusieurs tendances fondamentales auront une incidence sur l'alimentation et l'agriculture à l'échelon local, national et mondial au cours de la prochaine décennie. Leurs effets seront particulièrement sensibles dans les pays en développement, notamment parce qu'ils ont une moindre capacité à y faire face. À plus court terme, ces effets seront aggravés par la crise financière et économique mondiale actuelle.

2. Les principaux défis auxquels sont confrontés l'alimentation, l'agriculture et le développement rural sont le nombre important et croissant de personnes sous-alimentées dans le monde, la perspective d'une aggravation des inégalités et des problèmes d'accès aux aliments des populations les plus vulnérables, et la pénurie accrue de ressources naturelles aggravée par le changement climatique. Parmi les autres considérations importantes, il faut citer les suivantes:

- a) même si la croissance démographique ralentit au niveau mondial, elle reste forte dans les pays en développement, particulièrement dans les pays les moins avancés;
- b) le vieillissement rapide des populations dans les pays développés et les pays en développement les plus avancés, et l'urbanisation dynamique dans tous les pays en développement. Cependant, les zones rurales de l'Afrique subsaharienne et de l'Asie du Sud vont probablement continuer à être caractérisées par une prédominance continue des jeunes, notamment dans les populations pauvres;
- c) des modifications des schémas de production et de consommation de denrées alimentaires, dont un accroissement du double fardeau de la malnutrition, c'est-à-dire la coexistence de la sous-alimentation et de la suralimentation;
- d) une demande croissante de produits alimentaires due à une plus grande espérance de vie et un meilleur état nutritionnel; mais aussi des rendements qui stagnent concernant les principales céréales, notamment le blé et le riz et le potentiel de croissance limité des pêches de capture;
- e) les défis permanents associés au commerce international, tels que par exemple, des obstacles à l'accès aux marchés et des subventions nationales ayant des effets de distorsion sur les échanges, qui influent tant sur les débouchés que pour les conditions du commerce pour les pays développés et en développement;
- f) l'importance croissante des problèmes de biosécurité et de sécurité sanitaire des aliments, notamment l'incidence des ravageurs et des maladies transfrontières et les inquiétudes qu'ils suscitent;
- g) la nécessité de mettre en œuvre des politiques adéquates dans le domaine de l'agriculture et de la sécurité alimentaire au niveau national, des politiques qui devraient viser à améliorer la productivité de manière durable;
- h) l'intensification des pressions exercées sur les ressources naturelles telles que les sols, l'eau, forêts, les ressources aquatiques et la biodiversité, et les risques de conflits que cela comporte;
- i) le changement climatique et les augmentations consécutives de la gravité et de la fréquence des effets météorologiques sur la production vivrière et la sécurité alimentaire, avec des situations d'urgence et des catastrophes plus récentes et plus graves;
- j) les inégalités hommes-femmes et sociales dans l'accès aux ressources et aux services productifs, notamment chez les femmes, les jeunes et les populations autochtones des zones rurales, aggravent leur vulnérabilité à l'insécurité alimentaire et à la pauvreté;
- k) les pressions exercées sur l'agriculture, appelée à produire des denrées alimentaires et des aliments pour animaux, mais aussi des produits utilisés pour la production d'énergie et d'autres usages;
- l) L'interdépendance entre les prix de l'énergie et les prix agricoles et l'impact potentiel que les augmentations futures des prix du pétrole brut pourrait avoir sur les prix des produits agricoles;

- m) L'importance d'une bonne gouvernance à tous les niveaux.
3. Il y a plusieurs possibilités d'intervention à cet égard:
- a) la poursuite de l'évolution du rôle principal de l'État, qui fournit des cadres de politique et réglementaires favorables au développement durable;
 - b) un nombre croissant de pays du groupe à revenu intermédiaire et un rôle renforcé des groupements régionaux et sous-régionaux;
 - c) la mobilité croissante du capital et de la main-d'œuvre tant à travers les frontières qu'à l'intérieur des pays;
 - d) des mécanismes de gouvernance mondiale pour résoudre les problèmes communs à tous les pays, notamment l'insécurité alimentaire, la perte de biodiversité (en particulier l'érosion des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture), le changement climatique, le déboisement, la réduction des réserves halieutiques, la dégradation des terres et des eaux et l'apparition de nouvelles maladies;
 - e) s'agissant du commerce international, des efforts continus pour faciliter l'accès aux marchés, réduire les aides de l'État qui faussent les échanges commerciaux, réduire ou éliminer les subventions à l'exportation, au profit des pays développés et en développement, grâce à la conclusion positive du Cycle de Doha de l'OMC sur le développement;
 - f) l'industrialisation du secteur alimentaire, avec des changements rapides dans l'utilisation et la structure des denrées alimentaires, des marchés et des services, y compris l'importance croissante du secteur de la vente au détail moderne, la coordination des chaînes de valeur, en particulier les méthodes d'achat spécialisées, la certification et l'étiquetage des produits et les services sous contrat;
 - g) l'élargissement de la base de la gouvernance afin de permettre une reconnaissance intégrale des rôles et intérêts du secteur privé, des ONG, des organisations économiques régionales, des banques régionales de développement et autres instances;
 - h) une sensibilité accrue du public concernant les aspects liés à l'environnement, à la santé et au développement des systèmes de production, d'échange et de consommation des produits alimentaires, qui contraint les gouvernements, la société civile et le secteur privé à agir afin de rendre les chaînes d'approvisionnement alimentaire plus respectueuses de l'environnement et de la santé humaine et plus favorables aux pauvres;
 - i) les possibilités offertes par les progrès scientifiques et technologiques pour résoudre les problèmes environnementaux, sanitaires et nutritionnels, associées à la diffusion rapide de technologies de l'information et de la communication bon marché, et qui appuient la mise en commun des informations et des connaissances au niveau mondial, facilitent l'accès des petits exploitants aux marchés et au savoir-faire;
 - j) l'accroissement constant des paiements de services environnementaux dans les pays en développement (par exemple, la réduction des émissions dues à la déforestation et à la dégradation des forêts);
 - k) une nouvelle impulsion – après des décennies de négligence – pour réinvestir dans l'agriculture;
 - l) l'évolution des environnements financiers et institutionnels, en particulier parmi les acteurs humanitaires;
 - m) l'évolution du rôle et du fonctionnement du système des Nations Unies dans un contexte de réformes en profondeur, et l'incidence de la déclaration de Paris sur l'harmonisation, l'alignement et la prévisibilité de l'aide.
4. De surcroît, deux principales forces externes auront une incidence significative sur les travaux futurs de la FAO:
- a) une vulnérabilité accrue à l'échelle mondiale à différentes formes de choc, par exemple, des variations brusques des prix des denrées alimentaires, des déplacements de personnes à la recherche de meilleures conditions de vie, le changement des conditions climatiques ayant une incidence sur de vastes régions, la concentration de la production vivrière dans des zones vulnérables;

- b) des crises complexes, prolongées et récurrentes ayant une incidence sur les moyens de subsistance des populations d'agriculteurs, sur la sécurité alimentaire, sur la capacité d'adaptation et l'aptitude à faire face des populations rurales qui continueront à avoir des incidences sur des dizaines de millions de personnes dans le monde – en sus des personnes touchées par l'arrivée soudaine et lente de catastrophes naturelles.

5. Les défis à relever dans les domaines de l'alimentation et de l'agriculture peuvent être déduits des projections détaillées relatives à la population, à l'urbanisation, aux besoins d'aliments et aux systèmes de distribution, aux besoins en matière de production vivrière, aux pêches et aux forêts, au développement rural, au commerce, au changement climatique, à l'incidence des situations d'urgence, à la mise en œuvre des OMD et à l'évolution du contexte de coopération pour le développement.

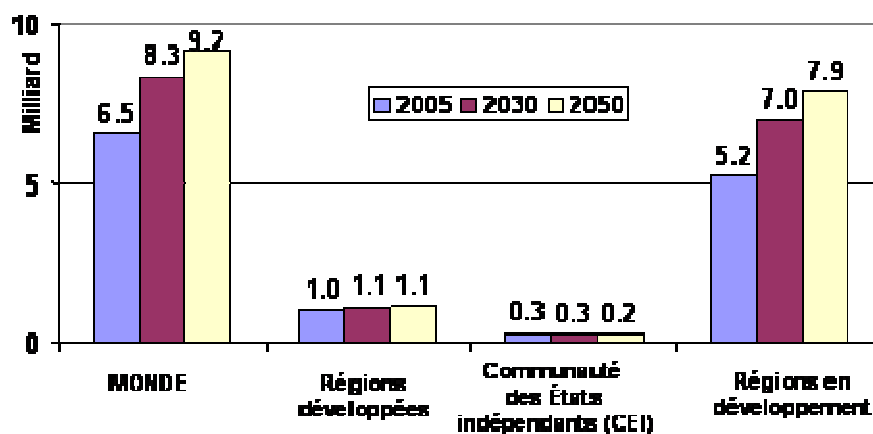
Projections démographiques

6. D'après des projections récentes (Nations Unies, 2006), la population mondiale devrait passer d'environ 6,5 milliards d'habitants en 2005 à près de 9,2 milliards d'ici 2050. L'augmentation globale de 2,7 milliards d'habitants se produira dans les pays en développement, tandis que les populations des pays développés et des pays en transition devraient diminuer (voir *Figure 1*).

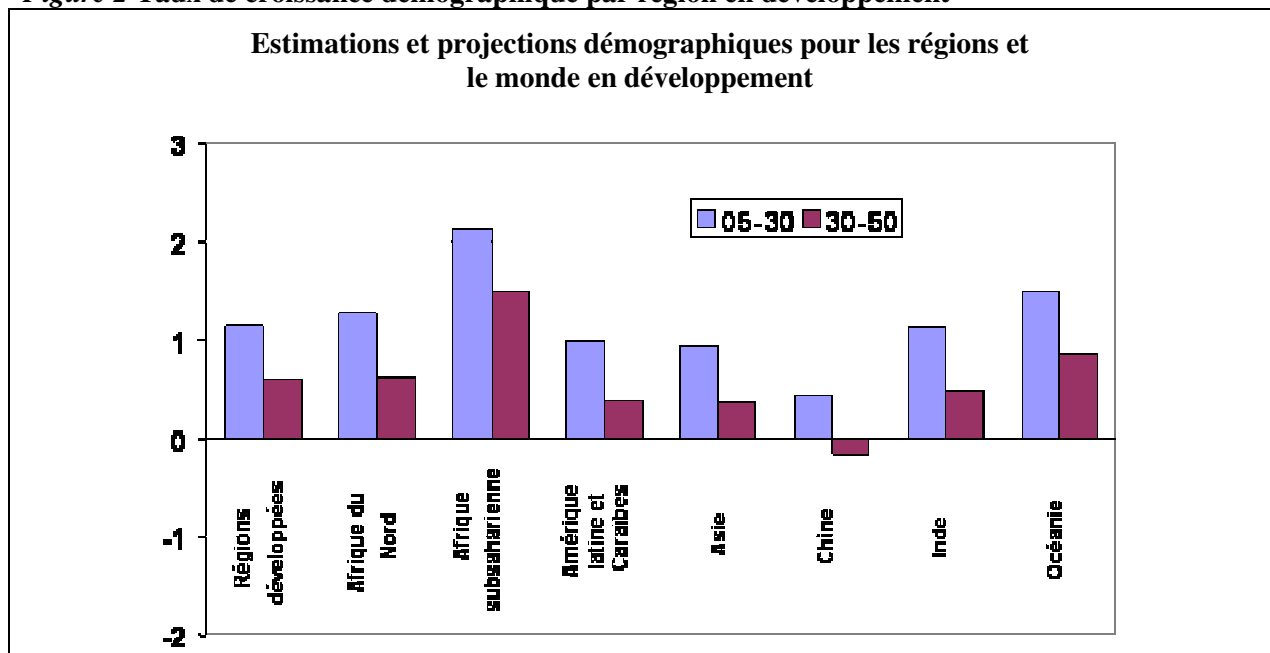
Figure 1

(Source: Division de la population de l'ONU, Révision 2006, Perspectives de la population mondiale)

Estimations et projections démographiques régionales et mondiales



7. La croissance démographique sera inégalement répartie entre les pays et à l'intérieur même des pays. Les plus forts taux de croissance sont attendus en Afrique subsaharienne, dont la population devrait doubler d'ici 2050. En revanche, les taux de croissance démographique pour l'Asie devraient être plus faibles. Selon les prévisions, ils devraient être particulièrement bas en Asie de l'Est où l'accroissement devrait s'interrompre totalement en 2030 avant de décliner.

Figure 2 Taux de croissance démographique par région en développement

Urbanisation

8. Dans la quasi-totalité des pays en développement, la croissance démographique sera concentrée en zone urbaine. Cette transformation sera si radicale que les zones urbaines abriteront près de 3,9 milliards de personnes d'ici 2030. Cependant, les zones rurales devraient encore supporter le fardeau de la faim dans le monde et concentrer la plus grande partie de la population du monde en développement jusqu'en 2015.

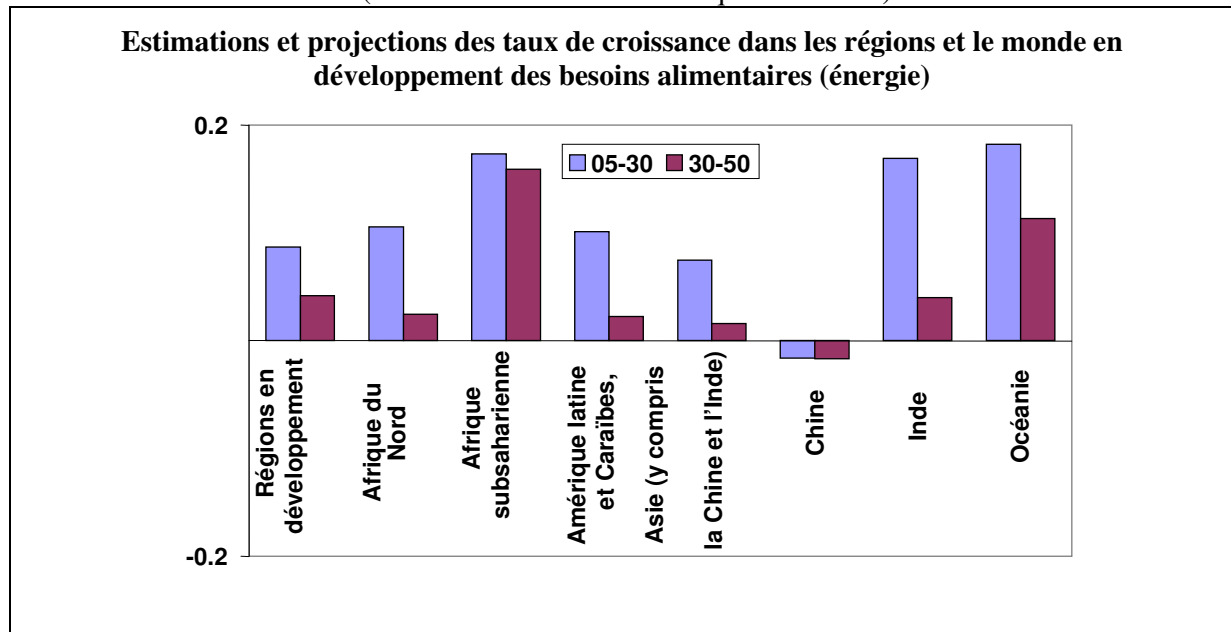
9. Cette accélération de l'urbanisation aura des conséquences variables selon les pays et ses effets seront à la fois positifs et négatifs sur la faim et la pauvreté selon la situation politique générale et la structure économique nationale. Les répercussions néfastes devraient se faire le plus durement sentir dans les pays plus pauvres où l'urbanisation transforme souvent la pauvreté rurale en pauvreté urbaine, avec des bidonvilles de plus en plus étendus, et exerce des pressions accrues sur les services sociaux.

Besoins alimentaires et systèmes de distribution

10. La croissance prévue de la population (et de meilleures perspectives de revenus dans de nombreux domaines) suscitera un accroissement de la demande d'aliments en particulier jusqu'en 2030, et plus progressivement par la suite. Les tendances démographiques peuvent aggraver la situation fragile de la sécurité alimentaire dans les régions en développement, en particulier en Afrique subsaharienne. Dans cette région, la demande de denrées alimentaires devrait rester particulièrement élevée pendant toute la période 2005-2050. Dans l'ensemble, la FAO estime que la production agricole mondiale devrait augmenter de quelque 70 pour cent pour couvrir les besoins de la population prévue en 2050. Toutefois, le défi ne consiste pas seulement à augmenter la production au niveau mondial, mais surtout dans les régions en développement, afin de soutenir des revenus accrus, un développement économique et des améliorations durables en termes de sécurité alimentaire.

Figure 3

(Source: division de la statistique de la FAO)



11. La migration prévue des populations vers les zones urbaines exercera une profonde influence sur la localisation de la production alimentaire, ainsi que sur les volumes et la composition des échanges internationaux et des circuits de distribution des denrées alimentaires. Le secteur de l'alimentation deviendra plus industrialisé afin de répondre aux besoins d'efficacité en matière de transport et d'assurer une durée de conservation plus grande des produits. Parallèlement à cette mutation, on s'attend à une poussée de la demande d'aliments plus sûrs et de meilleure qualité, ce qui exigera des techniques de production raisonnées et plus viables.

12. Les denrées alimentaires devront être transportées sur de plus longues distances, ce qui aura des conséquences sur les infrastructures (en particulier les routes, les installations de stockage et de commercialisation). Les installations de stockage et de manipulation post-récolte devront être nettement améliorées afin de réduire les pertes. L'urbanisation croissante entraînera un accroissement de la demande de produits alimentaires semi-transformés et transformés exigeant de bonnes pratiques de fabrication. L'intégration plus étroite des entreprises de production et de post-production pour renforcer leur compétitivité devra s'appuyer sur un renforcement des liens dans les chaînes de valeur et une amélioration de l'organisation et de la coordination, notamment chez les petits producteurs, afin de répondre aux exigences des acheteurs et des transformateurs. Si cette intégration n'est pas réalisée, de nombreux petits exploitants pourraient être marginalisés et les conséquences sur les moyens d'existence et le développement rural pourraient être négatives.

13. Pour nourrir des populations croissantes, de nombreux pays devront importer davantage de denrées alimentaires, notamment des céréales et des produits de l'élevage, et donc planifier plus efficacement les besoins d'infrastructure de commercialisation de ces denrées, notamment les ports, les systèmes de stockage et de manutention en vrac et les moyens de transport. Une grande partie de cette transformation peut être financée par le secteur privé, à condition qu'un environnement suffisamment porteur soit créé.

Besoins en matière de production vivrière

14. La croissance future de la demande alimentaire résultera de l'effet combiné du ralentissement de la croissance démographique, de la poursuite de la forte augmentation des revenus dans de nombreux pays en développement, notamment dans les plus peuplés, et d'une saturation alimentaire progressive

dans les pays développés. Alors que la croissance démographique seule représentera une augmentation annuelle de la demande de 0,8 pour cent au niveau mondial (1,6 pour cent dans les pays les moins avancés), la demande alimentaire mondiale devrait augmenter en moyenne de 1,2 pour cent, donc à un rythme sensiblement plus lent que durant les décennies précédentes. Néanmoins, l'augmentation de la demande totale projetée est encore importante en termes absolus.

15. Selon la FAO, l'apport journalier moyen en calories à l'échelle mondiale pourrait atteindre 3050 kcal par personne, soit une augmentation de 10 pour cent par rapport à 2003/2005. Pour arriver à ce niveau, la production agricole mondiale devrait croître de 70 pour cent. La production par personne devrait augmenter de 22 pour cent, c'est-à-dire plus que l'augmentation par apport calorique par habitant, ce qui s'explique par les habitudes alimentaires qui devraient changer, avec une préférence marquée pour les aliments de plus grande valeur mais contenant moins de calories (par exemple, légumes et fruits) et pour les produits d'origine animale qui exigent une conversion plus faible des calories des plantes cultivées utilisées dans les aliments pour animaux. La consommation de viande par habitant passera des 37 kg d'aujourd'hui à 52 kg en 2050 (de 26 à 44 kg dans les pays en développement). Cela signifie que la grande partie de la production vivrière (céréales) supplémentaire sera utilisée comme aliment pour animaux à des fins de production animale.

16. Ces changements dans la structure de la production seront renforcés par une croissance plus rapide, et l'évolution de la demande vers plus de protéines et de produits de plus grande valeur. La plupart des modèles de projection de la demande et de l'offre à l'horizon 2050 utilisent la projection de référence de la Banque mondiale pour la croissance économique. Ces projections supposent un taux annuel moyen de croissance du PIB de 2,9 pour cent durant la période 2005-2050, ventilée comme suit: 1,6 pour cent pour les pays à revenu élevé et 5,2 pour cent pour les pays en développement. On peut en déduire que la croissance du PIB sur le long terme se poursuivra. On s'attend cependant à ce qu'au cours de la période de 45 ans, les taux tomberont à la moitié de leurs niveaux de départ. Une conséquence essentielle de cette croissance différentielle sera un accroissement majeur de la part des pays en développement dans la production mondiale qui passera de 20 à 55 pour cent. En conséquence, l'écart des revenus entre les deux groupes de pays se rétrécira.

17. Pour que ces accroissements de la production agricole se concrétisent, de nouvelles terres devront être mises en culture et il faudra trouver un équilibre entre des demandes concurrentes pour l'utilisation des terres et des ressources hydriques correspondantes. Surtout, la productivité des ressources agricoles existantes (terre, eau, ressources zoo- et phytogénétiques) devra impérativement s'accroître par une intensification des cultures et une utilisation raisonnée des ressources. Cela suppose une amélioration des connaissances et des techniques d'exploitation novatrice, si l'on veut produire durablement plus d'aliments à partir de ressources limitées, ainsi qu'une bonne connaissance des ressources naturelles proprement dites. Des systèmes intégrés de production d'aliments et d'énergie doivent être mis en place.

Utilisation des terres et des eaux

18. La superficie mondiale sous cultures dépasse 1,5 milliard d'hectares (soit 13 pour cent de la surface terrestre mondiale). En 2000-2002, 60 pour cent était consacré à la production vivrière directe et un tiers pour l'alimentation animale. Les terres cultivées utilisées pour la production de biocombustibles seraient d'environ 25 millions d'hectares, dont la plus grande partie située aux États-Unis, au Brésil et dans l'Union européenne.

19. Bien que l'on recense 4,2 milliards d'hectares de terres potentiellement cultivables, une grande expansion des terres cultivées est peu probable dans un avenir proche, en partie pour des raisons écologiques et en partie parce que la demande de viande de la part des consommateurs devrait augmenter, rendant moins probable l'expansion des terres de pâture. La disponibilité de terres varie sensiblement d'une région à l'autre, la plus grande partie des terres déjà utilisées se trouvant en Asie du Sud-Est.

20. Il y a souvent des conflits d'intérêt quant aux utilisations des terres. Pour aborder les problèmes de justice sociale et d'environnement, il faut prendre en considération non seulement le potentiel productif et économique des terres mais aussi des cadres appropriés de planification participative et de politique qui prennent en compte les préoccupations de toutes les parties prenantes.

21. L'utilisation de l'eau augmente à l'échelon mondial deux fois plus vite que le taux de croissance démographique et dans un certain nombre de régions, les systèmes de distribution d'eau fiables ont atteint la limite, notamment dans les régions arides. Dans maints endroits, la rareté de l'eau est devenue une priorité. La croissance démographique, l'expansion rapide des zones urbaines et le développement économique exercent des pressions sans précédent sur la qualité et la quantité des ressources en eaux, qui bien que renouvelables, peuvent aussi s'épuiser. La situation va encore s'aggraver pour de nombreuses sociétés sous l'effet des changements climatiques. En outre, la compétition pour l'eau influe négativement sur de nombreux écosystèmes qui nécessitent des affectations explicites en eau mais qui sont traités comme des utilisateurs résiduels.

Intensification des cultures

22. La production agricole devrait continuer de compter pour plus de 80 pour cent de l'alimentation mondiale. Plus de 70 pour cent de l'augmentation de la production agricole devra provenir de l'augmentation durable de la productivité des terres cultivées existantes ou en diminution, sans toutefois compromettre la capacité de produire davantage à moyen terme. Les stratégies d'intensification de la production agricole doivent être plus durables que celles utilisées actuellement ou dans le passé. Elles doivent valoriser et améliorer des services écosystémiques comme la dynamique des nutriments des sols, la pollinisation, la lutte contre les populations de ravageurs et la conservation de l'eau, et s'appuyer sur des éléments qui comprennent la lutte intégrée contre les ravageurs, l'agriculture de conservation, l'accès aux ressources phylogénétiques et leur utilisation, une meilleure gestion des sols et de la biodiversité liée à l'agriculture, tout en réduisant la pollution de l'eau, de l'air et des sols. Les pays et les régions doivent renforcer leurs capacités de surveillance et de détection des organismes nuisibles transfrontières et de préparation de réponses rapides à leurs infestations, afin que ces organismes ne puissent pas menacer d'autres régions et partenaires commerciaux. Ils doivent aussi évaluer et surveiller la dégradation des terres qui peut résulter de pratiques d'intensification peu judicieuses. Ces problèmes pourront s'aggraver sous l'effet du changement climatique. En effet, la distribution géographique des organismes nuisibles peut évoluer, la production peut être endommagée par des événements climatiques catastrophiques et extrêmes, et la résilience des communautés rurales locales des pays en développement peut être compromise.

Élevage

23. L'élevage représente 40 pour cent de la valeur de la production agricole mondiale et contribue aux moyens d'existence et à la sécurité alimentaire de près d'un milliard de personnes. Les pâturages naturels et la steppe représentent également environ 40 pour cent de la surface terrestre du monde où la pâture des animaux domestiques et sauvages joue un rôle essentiel pour la survie de ces écosystèmes, et comme soutien des moyens d'existence. La croissance rapide des revenus, de l'urbanisation et des populations au cours des trois dernières décennies a dopé la demande de viande et d'autres produits d'origine animale dans de nombreux pays en développement. Des facteurs liés à la demande comme la mondialisation des chaînes d'approvisionnement pour l'alimentation animale, les stocks génétiques et d'autres technologies jouent aussi un rôle important. Le secteur est complexe et varie selon la géographie et les espèces mais il est de plus en plus marqué par la cohabitation de producteurs industriels qui desservent des marchés urbains en forte croissance tandis que des éleveurs pastoraux et de petits exploitants, pour qui l'élevage est un moyen d'existence et qui assurent la sécurité alimentaire au plan local risquent d'être marginalisés.

24. Dans de nombreuses régions du monde, cette transformation se produit en l'absence d'une gouvernance adéquate et se traduit par une mauvaise utilisation des ressources naturelles et une dégradation de la santé publique. Dans certains cas, ce sont des mesures gouvernementales qui ont créé des distorsions sur les marchés. Bien que cela ne soit pas spécifique au secteur de l'élevage, les lacunes institutionnelles et politiques ont empêché les éleveurs de profiter des possibilités offertes par la croissance rapide des échanges. Le développement de ce secteur devra s'accompagner d'une réduction des pressions sur les ressources naturelles et le climat et d'un contrôle accru des maladies animales et des zoonoses.

Relever la productivité des petits exploitants agricoles

25. La productivité des principales céréales devrait passer, selon les projections, d'un taux de croissance de 3 à 5 pour cent par an à quelque 1 pour cent en 2050. Maintenir des taux de croissance plus élevés nécessitera la mise au point et l'emploi de technologies appropriées pour toute la filière alimentaire associées à une politique porteuse et à un cadre institutionnel. Pour les petites exploitations, il faudra renforcer les capacités nationales en matière d'élaboration de politiques et de recherche, investir dans des infrastructures telles que routes, systèmes d'irrigation, marchés et entreposage; donner aux agriculteurs les moyens de passer d'une agriculture de subsistance à une agriculture axée sur le marché; et proposer du crédit à ceux qui opèrent dans la chaîne des valeurs. Au niveau de la production, il faudra s'appuyer sur l'utilisation durable accélérée des ressources phytogénétiques, les systèmes semenciers qui couvrent les besoins des petits exploitants, l'approche de gestion écosystémique de la production végétale y compris l'agriculture de conservation et la lutte intégrée. La mise en œuvre au niveau national d'instruments reconnus à l'échelon mondial tels que la Convention internationale pour la protection des végétaux, la Convention de Rotterdam, et le *Codex Alimentarius* seront également nécessaires. Il existe un potentiel considérable pour augmenter la productivité de l'élevage chez les petits exploitants en réduisant le taux de mortalité des animaux, en augmentant la production à vie et en réduisant les pertes post-production dues à la détérioration des denrées périssables. Des technologies connues et ayant fait leurs preuves existent pour les petites exploitations et leur adoption sur une plus grande échelle dépend d'un environnement porteur de politiques équitables et de l'accès aux marchandises, aux services et aux marchés.

26. Le micro-financement orienté vers l'agriculture fait l'objet d'une attention croissante de la part des gouvernements et de la communauté internationale des donateurs. L'avantage comparatif de la FAO à cet égard réside dans l'expérience acquise dans de nombreux domaines, notamment: financement des entreprises agricoles; liens entre les institutions financières et les fournisseurs de services essentiels; la chaîne de valeur et la finance structurée; l'introduction et la gestion de fonds d'investissement novateurs; aide aux partenariats public-privé; et d'autres mécanismes, produits, facilités et services financiers novateurs. Ces divers systèmes financiers doivent répondre aux besoins des petits producteurs et transformateurs, mais ils jouent aussi un rôle important en catalysant les investissements publics et privés dans le contexte d'un développement agricole et rural plus vaste. Le secteur agricole, le système des marchés et le développement des agro-industries sont importants pour mettre en place des services financiers durables mais ils dépendent souvent aussi de la disponibilité de ces services financiers pour réussir.

Pêches

27. En ce qui concerne le poisson et les produits dérivés du poisson, des efforts doivent être entrepris pour maintenir le niveau actuel de captures dans les pêches de captures marines et continentales, tout en assurant la durabilité à long terme des ressources halieutiques, grâce à une meilleure gestion et à l'adoption de mesures institutionnelles et réglementaires visant à réduire la surpêche, la surcapacité de pêche et la pêche illicite, non déclarée et non réglementée. La croissance potentielle des captures mondiales de poissons à l'état sauvage étant limitée, le développement durable et l'intensification de la production de poissons moyennant le développement responsable de l'aquaculture devraient être le deuxième objectif prioritaire en matière de politiques.

28. Il importe également de reconnaître le rôle de la pêche artisanale et de l'aquaculture et le besoin de fournir à ce secteur l'assistance nécessaire. L'adoption et la mise en œuvre d'une approche écosystémique de la pêche et de l'aquaculture doivent aussi être encouragées. La gestion des pêches et le développement de l'aquaculture doivent être rattachés au commerce et aux normes commerciales conçues pour renforcer leur durabilité. Les pêcheurs et les pisciculteurs, ainsi que les habitants du littoral, ont des conditions de vie précaires, sous la menace de catastrophes telles que orages, ouragans et tsunamis, et peuvent aussi proportionnellement souffrir davantage des effets du changement climatique, notamment l'élévation du niveau de la mer et la modification de la distribution et de la productivité des espèces marines et d'eau douce. Des mesures d'adaptation sont nécessaires pour renforcer la résilience.

Des mesures d'atténuation comme la réduction des émissions de carbone en réduisant la capacité de pêche s'imposent également.

Forêts et foresterie

18. La foresterie est davantage axée sur les personnes, et les demandes de la société sur les forêts ont considérablement évolué, accordant une importance accrue aux valeurs environnementales, sociales et culturelles. Les interactions avec d'autres secteurs et les rôles critiques joués par les forêts et les arbres dans la production d'eau, la conservation des sols, l'atténuation du changement climatique, la conservation de la biodiversité et comme source de bioénergie, sont reconnus. La valeur déterminante des contributions des forêts et des arbres aux moyens d'existence durables et à l'éradication de la faim et de la pauvreté est de plus en plus appréciée.

30. Cependant, les progrès accomplis dans la gestion durable des forêts sont encore limités, et la disparition et la dégradation continues des forêts dans de nombreux pays en développement, en particulier dans les régions tropicales, constituent un véritable défi. La demande croissante d'aliments, de fibres et de carburants peut déclencher une conversion des terres non planifiée, notamment une déforestation à grande échelle. Il est nécessaire d'améliorer la qualité de la gestion des forêts, le reboisement et la remise en état des forêts, et de mettre en place une approche globale visant à protéger la forêt, notamment contre les incendies et les espèces envahissantes, afin de maintenir ou d'améliorer sa capacité à produire des produits ligneux et non ligneux, d'atténuer le changement climatique, de conserver la biodiversité, de sauvegarder l'habitat sauvage et de protéger les sols et les bassins versants.

Un développement rural équilibré est essentiel

31. Des efforts particuliers sont nécessaires pour offrir des possibilités aux 60 pour cent des 450 millions de travailleurs agricoles qui vivent dans la pauvreté. Il s'agit notamment d'améliorer la santé et la sécurité au travail, d'appuyer les associations et les syndicats de travailleurs et d'exploitants, de mettre en place une sécurité sociale de base, de réduire le travail des enfants dans la transformation post-récolte, le transport, la commercialisation et les agro-industries et d'assurer un accès équitable et une sécurité de jouissance en ce qui concerne les ressources naturelles nécessaires au développement.

32. Orienter les économies rurales vers des secteurs à valeur ajoutée plus élevée et promouvoir l'emploi non agricole, qui représente déjà de 30 à 45 pour cent des revenus des ménages ruraux pauvres, sera aussi essentiel. Entre la moitié et les trois quarts de ceux qui tirent leurs revenus, en partie ou en totalité, des micro- et mini-entreprises sont des femmes, qui peuvent tirer un parti maximum du développement des entreprises et du travail à domicile, notamment s'ils sont associés à des services d'appui qui réduisent la charge des femmes et améliorent la répartition des responsabilités productives entre les hommes et les femmes. En outre, la production durable de bioénergies pour les communautés rurales peut aider grandement à améliorer les conditions d'existence en réduisant la dépendance vis-à-vis des déjections animales et des déchets de récolte comme combustible.

33. La jeunesse doit rester une cible pour les politiques favorables à l'emploi rural: en Afrique subsaharienne et en Asie du Sud, la moitié de la population totale des jeunes rejoint la main-d'œuvre agricole. Cependant, 93 pour cent des emplois accessibles aux jeunes dans les pays en développement proviennent de l'économie informelle, où les revenus sont inférieurs, les conditions de travail précaires et la protection sociale limitée ou inexistante. Il est donc nécessaire d'élaborer des politiques et des programmes d'appui au développement des compétences et au respect des normes du travail dans les zones rurales.

La dimension commerciale

34. Le développement rapide de la mondialisation et la part croissante du commerce dans les économies nationales sont d'autres facteurs déterminants importants pour le développement rural et la sécurité alimentaire. La participation accrue des petits agriculteurs aux chaînes de valeur peut contribuer de façon sensible à la réduction de la pauvreté et au développement rural. Toutefois, selon les projections, les importations céréalières des pays en développement pourraient presque tripler, passant d'un chiffre à peine supérieur à 100 millions de tonnes en 2000 à environ 300 millions de tonnes d'ici 2050. Dans les pays les plus pauvres, une aggravation de la dépendance à l'égard des importations pourrait devenir préoccupante. Ces pays ont besoin d'être plus compétitifs, pas seulement au niveau des

exportations mais aussi sur les marchés locaux et régionaux. Les flux commerciaux intra-régionaux, notamment en Afrique, sont limités par de nombreux problèmes, notamment des infrastructures médiocres, des informations insuffisantes et des politiques commerciales nationales inappropriées. Les possibilités offertes par l'augmentation de la demande doivent être explorées plus systématiquement, y compris sur les marchés de niche.

35. Cette situation, qui évolue rapidement, exige des politiques commerciales et des mesures de soutien appropriées ainsi que des ressources supplémentaires fournies dans le cadre de l'initiative « Aide pour le commerce ». L'environnement des politiques commerciales devient également plus complexe, à cause des accords commerciaux multilatéraux et des multiples accords commerciaux bilatéraux et régionaux. Il faut insister sur le renforcement des capacités en matière de commerce afin d'aider les pays à définir des politiques et stratégies appropriées et à exploiter les éventuels nouveaux débouchés commerciaux. Une conclusion du Cycle de Doha entraînera une demande accrue d'aide à cet égard. On sait par ailleurs que les politiques commerciales doivent impérativement s'inscrire dans des cadres de développement nationaux comme les stratégies de réduction de la pauvreté pour être en mesure de favoriser la croissance et d'enrayer la pauvreté.

Ressources naturelles, changement climatique et incidence des situations d'urgence

36. L'agriculture mondiale devra faire face à la fois à une pression supplémentaire sur les ressources naturelles (terres, eaux et ressources génétiques) et aux impacts des changements climatiques. Le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) a documenté en détail l'impact probable du changement climatique sur l'agriculture. Si la température augmente de plus de 2° C, le potentiel mondial de production alimentaire moyenne devrait considérablement décroître tandis que les rendements des principales cultures telles que le maïs pourraient baisser dans le monde entier. Ce recul sera surtout marqué dans les basses latitudes. En Afrique, en Asie et en Amérique latine par exemple, les rendements pourraient chuter de 20 à 40 pour cent. En outre, la fréquence des sécheresses et des inondations devrait s'intensifier, engendrant une aggravation des pertes dans les cultures et les élevages et une dégradation des terres et des forêts. L'élaboration de plans nationaux d'adaptation ainsi que des investissements seront nécessaires pour développer les capacités d'adaptation. Par ailleurs, l'agriculture devra adapter ses méthodes de production pour contribuer à atténuer l'impact global des changements climatiques. Les mesures d'atténuation viendront elles aussi gonfler le volume des investissements nécessaires dans l'agriculture, créant un fardeau supplémentaire pour les pays en développement. D'autres études, plus nombreuses et approfondies, sont nécessaires pour déterminer les impacts et les stratégies d'adaptation.

37. Le changement climatique aggravera les conditions de vie des agriculteurs, des pêcheurs et de tous ceux qui sont tributaires de la forêt et qui sont déjà vulnérables. L'agriculture et les forêts produisent environ 30 pour cent des émissions totales annuelles de gaz de serre, la moitié environ est attribuable au déboisement et à la dégradation des forêts, mais elles ont aussi le potentiel de réduire les émissions de gaz de serre et leurs effets. Quarante pour cent de la biomasse terrestre, et donc le carbone biologique, sont directement ou indirectement gérés par les agriculteurs, les forestiers ou les pasteurs. Il est de leur intérêt d'adopter des pratiques de gestion et des systèmes de production misant à la fois sur l'atténuation et l'adaptation. Au nombre des pratiques qui pourraient aider à atténuer les effets du changement climatique figurent une meilleure gestion des services écosystémiques, la réduction des changements d'affectation des terres et du déboisement qui s'ensuit, des variétés de plantes et une utilisation des engrais plus efficaces, un meilleur contrôle des incendies de forêts, une meilleure nutrition des ruminants, une gestion plus efficace des déchets animaux, la gestion du carbone des sols moyennant l'agriculture de conservation et les systèmes agroforestiers. Toutefois, l'adoption généralisée de ces pratiques nécessitera un appui de la part des gouvernements nationaux et de la communauté internationale.

38. La bioénergie, y compris le combustible liquide issu de la biomasse a le potentiel de créer des revenus en zones rurales dans certains pays, mais elle pourrait aussi aggraver l'insécurité alimentaire et contribuer à la dégradation de l'environnement en d'autres lieux. Par conséquent, lors de la planification des projets concernant la bioénergie, il faudrait prêter attention à ses effets possibles à court et à long terme.

39. Par ailleurs, compte tenu de la rareté des ressources et de la concurrence qui s'exerce pour se les procurer, les acteurs nationaux et internationaux sont désormais prêts à investir dans l'agriculture à grande échelle. Ces investissements, s'ils peuvent apporter de nombreux avantages, peuvent aussi avoir de nombreux effets négatifs, notamment si les populations locales sont exclues des décisions concernant l'attribution des terres et si leurs droits fonciers ne sont pas protégés.

40. Les situations d'urgence agricoles et alimentaires, qu'elles soient d'origine naturelle ou humaine, ont des conséquences extrêmement graves sur la sécurité alimentaire et les moyens d'existence des populations pauvres et vulnérables qui dépendent de l'agriculture. Les mesures de préparation aux situations d'urgence, les réponses apportées et les plans de remise en état doivent correspondre aux besoins spécifiques des populations agricoles, notamment les petits exploitants, les éleveurs nomades, les pêcheurs, les utilisateurs des forêts, les travailleurs agricoles « sans terre » et leurs familles. L'accent doit être mis sur les groupes vulnérables du point de vue nutritionnel et victimes de l'insécurité alimentaire. Tous les éléments de la gestion des risques de catastrophes (DRM), y compris la réduction de ces risques (préparation, prévention et atténuation), les réponses, la remise en état et la transition entre le secours et le développement sont un soutien essentiel à la planification au plan national.

Nécessité de s'engager de nouveau dans la mise en œuvre des OMD et de voir au-delà de 2015

41. Alors qu'il ne reste que quelques années avant la fin de la période fixée pour la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), les progrès accomplis à ce jour au regard des objectifs de réduction de la pauvreté et de la faim sont inégaux. Si certaines régions du monde sont en voie de réaliser l'OMD1 (Asie de l'Est), ou l'ont déjà atteint (Chine), d'autres sont très mal parties pour parvenir à réduire de moitié la faim et la pauvreté d'ici 2015 (Afrique subsaharienne). Des différences persistent entre les régions, même dans des pays et des régions qui présentent un bilan global prometteur pour l'accomplissement de l'OMD1. En outre, la « faim cachée » due à un régime alimentaire carencé en fer, iode, zinc et vitamine A, est très répandue.

42. L'insécurité alimentaire dans le monde s'est aggravée et continue de représenter une grave menace pour l'humanité. La faim ne recule pas et près de 850 millions de personnes constituent un « noyau dur » que la communauté mondiale ne parvient pas à réduire. Près de 150 millions de personnes supplémentaires sont venues grossir les rangs des affamés, sous les effets combinés des prix élevés et de la crise économique et financière mondiale. Aujourd'hui, le monde compte approximativement 1 milliard de personnes souffrant de la faim chronique, soit 15 pour cent de la population mondiale.

43. L'insuffisance de progrès réels dans la réduction de la faim entrave la réalisation d'autres OMD, notamment le recul de la pauvreté. Des taux élevés de mortalité infantile et maternelle (OMD4 et OMD5, respectivement) ainsi qu'une faible fréquentation scolaire dans les pays en développement (OMD2) sont également intimement liés à la prévalence de la faim et de la malnutrition et à son corollaire, la pauvreté. La persistance de la faim et ses effets négatifs sur la santé et la productivité des individus continueront de faire obstacle à la lutte contre la pauvreté, et viendront exacerber la dégradation du milieu naturel. Il faudra redoubler d'efforts pour assurer un environnement durable (OMD7), sans lequel le développement à long terme et la sécurité alimentaire ne peuvent être assurés.

44. L'accès insuffisant à des formes durables et bon marché d'énergie dans les zones rurales complique encore davantage la réalisation de la plupart des OMD, mais plus particulièrement les OMD 1 et 7.

45. La crise économique et financière mondiale a réduit les revenus, les transferts de fonds, les revenus des exportations, les investissements et l'aide au développement à un moment où les prix des denrées alimentaires restent élevés dans de nombreux pays en développement et où les réponses des secteurs public et privé sont déjà très diluées. Les prix ont chuté depuis les sommets atteints vers le milieu de l'année 2008, mais dans de nombreux pays en développement, ils sont encore nettement supérieurs aux prix internationaux et aux prix observés avant la flambée des prix. Au cours de la prochaine décennie, ils devraient encore dépasser les seuils qu'ils avaient atteints lors de la décennie précédente. La situation pourrait empirer si d'autres difficultés financières et économiques augmentaient le chômage et aggravaient la pauvreté, ce qui pourrait avoir des conséquences négatives pour la paix et la sécurité mondiales.

46. La date butoir de 2015 approchant, tous les participants doivent oeuvrer de concert pour la réalisation des OMD. Il est indispensable d'élargir notre vision au-delà de 2015 pour fixer des objectifs à plus long terme qui susciteront un engagement constant en faveur de l'élimination de la pauvreté et de la faim. À titre d'exemple d'encouragement à l'action au niveau régional, il faut citer l'engagement pris récemment par les pays latino-américains pour éliminer la faim de leur région d'ici à 2025, engagement que la FAO entend soutenir.

Évolution du contexte de la coopération pour le développement

47. Des changements majeurs bouleversent la coopération pour le développement et la structure de l'aide servant à la FAO pour son action. L'Organisation devra donc continuer de s'y adapter en permanence pour rester en conformité avec les réformes engagées dans l'ensemble du système des Nations Unies, y compris pour l'«Unité d'action» dans le programme de terrain. Plusieurs facteurs clés méritent d'être soulignés:

- a) les nouvelles modalités de financement qui reposent sur une augmentation du soutien budgétaire direct et sur des démarches globales, notamment les approches sectorielles menées à l'initiative des gouvernements, qui constituent désormais le mode d'assistance privilégié et ont supplanté l'approche du financement au coup par coup des projets;
- b) les contributions plus incisives de la part des institutions multilatérales dans la formulation et la mise en œuvre des plans de développement nationaux;
- c) la recherche constante d'une plus grande prise en charge nationale;
- d) les efforts concertés de coordination, d'harmonisation et d'alignement de l'aide, ainsi que de renforcement des capacités;
- e) l'apparition de nouveaux investisseurs et d'autres formes d'assistance de la part de la société civile, des fondations et du secteur privé;
- f) l'accent placé sur la gestion des résultats, la reddition de compte et la transparence; et
- g) l'attente de partenariats renforcés dans le système des Nations Unies et en dehors de celui-ci.

Aide publique au développement

48. La part de l'agriculture dans l'aide publique au développement (APD) a nettement reculé au cours des vingt dernières années, passant de 17 pour cent en 1980 à 3,5 pour cent en 2004. Elle a aussi diminué en valeur absolue: proche de 8 milliards d'USD (en dollars 2004) en 1984, elle était de 3,4 milliards d'USD en 2005. En 2004, la part des financements publics (en pourcentage du PIB) dans les économies essentiellement fondées sur l'agriculture était de 4 pour cent, un pourcentage très inférieur à celui (10 pour cent) que l'Asie a investi pendant la formidable croissance qu'a connue l'agriculture dans les années 80. Ce recul de l'investissement dans l'agriculture est d'autant plus surprenant qu'il s'est produit dans un contexte d'aggravation de la pauvreté rurale. Il est donc urgent de renverser cette tendance à la baisse et de faire en sorte que la part de l'agriculture dans l'APD totale atteigne 17 pour cent pour investir dans les infrastructures rurales, les mesures de protection des plus vulnérables et les facteurs favorisant la croissance de la productivité agricole.

Réformes des Nations Unies dans les pays

49. Un certain nombre de processus de réforme des Nations Unies sont en cours d'application afin de rendre le système plus réactif, cohérent et efficace face aux besoins des pays. La Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide, adoptée en 2005, a énoncé cinq principes fondamentaux: appropriation par les pays; alignement sur les stratégies, systèmes et procédures des pays partenaires (bénéficiaires de l'aide); harmonisation des modalités de l'aide; gestion axée sur les résultats et responsabilité mutuelle des donateurs et des bénéficiaires. Le troisième forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide, qui s'est tenu à Accra (Ghana) en septembre 2008, réaffirme le principe de l'appropriation par les pays et a souligné l'importance de s'engager et de créer des partenariats avec la société civile, le secteur privé et les institutions des Nations Unies.

50. L'initiative « Unis dans l'action » mise en œuvre dans huit pays a marqué une étape importante de la poursuite de la réforme des Nations Unies dans les pays et de l'application des principes d'efficacité de l'aide susmentionnés. De nombreux pays adoptent la nouvelle approche, fondée sur l'expérience acquise lors du projet initial.

51. La FAO reconnaît qu'il est nécessaire de participer pleinement aux réformes du système des Nations Unies car l'accent est mis sur une meilleure coordination et davantage de cohérence pour appuyer la réalisation des OMD et d'autres objectifs de développement convenus à l'échelon mondial.

II. Vision de la FAO et objectifs mondiaux des Membres

52. En adoptant le Plan d'action immédiate pour le renouveau de la FAO (PAI), la trente-cinquième session (spéciale) de la Conférence de la FAO de novembre 2008 a approuvé une vision pour la FAO et des objectifs mondiaux qui seront inclus dans le Plan stratégique.

Vision

53. La vision de la FAO est celle d'un monde libéré de la faim et de la malnutrition, dans lequel l'alimentation et l'agriculture contribuent à améliorer le niveau de vie des populations, notamment des plus pauvres, et cela de manière durable en termes économiques, sociaux et environnementaux.

Objectifs mondiaux des Membres

43. Pour favoriser la réalisation de cette vision et des Objectifs du Millénaire pour le développement, la FAO s'attachera à promouvoir la contribution constante de l'alimentation et de l'agriculture durable à l'accomplissement des trois objectifs mondiaux suivants:

- a) réduire le nombre absolu de personnes souffrant de la faim et bâtir progressivement un monde offrant à tous la possibilité de disposer à tout moment d'une nourriture suffisante, saine et nutritive leur permettant de satisfaire leurs besoins et préférences alimentaires pour mener une vie saine et active;
- b) éliminer la pauvreté et favoriser le progrès social et économique pour tous en augmentant la production alimentaire, en favorisant le développement rural et en pérennisant les moyens d'existence;
- c) gérer et utiliser de manière durable les ressources naturelles, y compris la terre, l'eau, l'air, le climat et les ressources génétiques, au profit des générations présentes et futures.

44. Dans le cadre du Plan d'action immédiate, la Conférence a également approuvé en principe une série d'objectifs stratégiques, d'objectifs fonctionnels et de fonctions essentielles de la FAO décrivant les résultats attendus dans dix ans par les Membres avec une contribution de la FAO, un environnement porteur et les moyens d'action de la FAO.

Objectifs stratégiques

- A. Intensification durable de la production agricole.
- B. Accroissement de la production animale durable.
- C. Gestion et utilisation durables des ressources halieutiques et aquacoles
- D. Amélioration de la qualité et de la sécurité sanitaire des aliments à tous les stades de la filière alimentaire.
- E. Gestion durable des forêts et des arbres.
- F. Gestion durable des terres, des eaux et des ressources génétiques et réponses améliorées aux défis mondiaux liés à l'environnement ayant une incidence sur l'alimentation et l'agriculture.
- G. Environnement porteur pour les marchés afin d'améliorer les moyens d'existence.
- H. Amélioration de la sécurité alimentaire et de la nutrition.
- I. Amélioration de la préparation et de la réaction aux menaces et aux situations d'urgence ayant une incidence sur l'alimentation et l'agriculture.
- K. Équité hommes-femmes pour l'accès aux ressources, aux biens, aux services et à la prise de décision dans les zones rurales.

L. Accroissement et amélioration de l'efficacité des investissements publics et privés dans l'agriculture et le développement rural.

Objectifs fonctionnels

X. Collaboration efficace avec les États Membres et les parties prenantes.

Y. Administration efficiente et efficace.

Fonctions essentielles

a. Suivi et évaluation des tendances et perspectives à moyen et long termes.

b. Collecte et fourniture d'informations, connaissances et statistiques.

c. Élaboration d'instruments internationaux et de normes.

d. Options et avis en matière de politique et de législation.

e. Appui technique au transfert de technologies et au renforcement des capacités.

f. Sensibilisation et communication.

g. Interdisciplinarité et innovation.

h. Partenariats et alliances là où une action conjointe est nécessaire.

III. Le cadre fondé sur les résultats

56. Le Plan d'action immédiate pose les jalons d'une approche renforcée fondée sur les résultats pour la planification, la mise en œuvre et l'établissement de rapports au sein de l'Organisation. Cela va de pair avec un processus intergouvernemental revitalisé et plus inclusif d'examen des priorités et des propositions de programme et budget concernant la FAO.

57. Ce Cadre stratégique englobe les principes et les principaux éléments d'une approche fondée sur les résultats applicable à la FAO, qui comprend:

- les **objectifs mondiaux** représentent l'impact fondamental sur le développement, dans les domaines relevant du mandat de la FAO, visé par les États Membres;
- les **objectifs stratégiques** contribuent à la réalisation des objectifs mondiaux;
- les **objectifs fonctionnels** assurent l'environnement porteur nécessaire à l'action de la FAO;
- les **résultats de l'Organisation** définissent l'aboutissement des travaux de la FAO au titre de chaque objectif stratégique et fonctionnel;
- les **Fonctions essentielles** représentent les principaux moyens d'action que la FAO devra mettre en œuvre pour obtenir des résultats.

58. Les objectifs stratégiques indiquent l'impact que les Membres de l'Organisation devraient pouvoir obtenir aux niveaux national, régional et international dans un délai de dix ans, grâce aux interventions à valeur ajoutée de la FAO. Pour faire en sorte que tous les aspects du travail de la FAO soient couverts par un cadre axé sur les résultats, des objectifs fonctionnels complémentaires aideront l'Organisation à améliorer non seulement la pertinence et l'impact de ses activités techniques, mais aussi leur efficacité et leur contribution à la réalisation des Objectifs stratégiques. Les onze objectifs stratégiques et les deux objectifs fonctionnels résultent de l'évaluation des défis auxquels doit faire face le développement rural, agricole et alimentaire, et reflètent l'état de la pensée ainsi que la teneur de l'accord intergouvernemental au moment de l'adoption de ce Cadre stratégique par la Conférence. Les objectifs stratégiques et fonctionnels seront réexaminés voire modifiés, le cas échéant, tous les quatre ans.

59. Les résultats de l'Organisation sont plus spécifiques et indiquent les résultats attendus, sur une période de quatre ans – pour lesquels la FAO sera tenue responsable – de l'adoption et de la mise en application par les États Membres et les partenaires des produits et services de la FAO. L'identification

des résultats de l'Organisation s'applique aussi aux objectifs fonctionnels. Les objectifs et les résultats sont présentés à la *section IV* et décrits en détail dans le Plan à moyen terme.

60. Les résultats de l'Organisation, mesurés par des indicateurs, constitueront l'épine dorsale du Plan à moyen terme quadriennal et du Programme de travail et budget biennal de la FAO et illustreront les priorités de fond des Membres. Ceux-ci sont examinés dans le cadre d'un processus intergouvernemental plus inclusif d'examen des priorités, comme le montre l'Annexe 2.

61. Les huit fonctions essentielles se fondent sur les avantages comparatifs de la FAO et doivent être appliquées à tous les niveaux: mondial, régional et national. Elles s'inscrivent dans des stratégies articulées, garantissant ainsi des approches cohérentes, une coopération entre les unités de l'Organisation, l'apprentissage mutuel et la recherche de l'excellence. Les fonctions essentielles sont résumées à la *Section V*, et leurs principales orientations stratégiques sont décrites en détail dans le Plan à moyen terme.

62. Parmi les autres outils sur lesquels reposeront l'élaboration et l'obtention des résultats de l'Organisation et des Objectifs stratégiques, il faut citer les suivants:

- les cadres nationaux sur les priorités à moyen terme élaborés avec les divers gouvernements afin de cibler les efforts de la FAO sur les besoins nationaux;
- l'élaboration structurée et consultative de domaines d'action prioritaire sous-régionaux et régionaux, au cours de laquelle les Conférences régionales et les Commissions régionales spécialisées seraient consultées;
- au niveau mondial, un nombre limité de domaines d'action prioritaires pour aider à mobiliser des contributions volontaires en faveur de groupes prioritaires des résultats organisationnels, fournissant un outil de plaidoyer et de communication, en mettant l'accent sur le renforcement des capacités et sur des cadres de politique générale.

63. La mobilisation et l'emploi des contributions volontaires versées à la FAO seront soumis au régime de la FAO fondé sur les résultats à tous les niveaux: national, sous-régional, régional et mondial.

64. Des responsabilités de direction claires, couvrant l'ensemble du cycle de préparation, de mise en œuvre et d'évaluation, seront assignées pour chaque objectif stratégique, objectif fonctionnel, résultat de l'Organisation et fonction essentielle. Les gestionnaires, dans tous les lieux d'affectation, devront rendre compte des progrès réalisés, non seulement quant aux produits et services fournis, mais aussi quant aux résultats obtenus.

65. Le but principal du document complémentaire sur le Plan à moyen terme couvrant une période de quatre ans est de nourrir le débat intergouvernemental en décrivant en détail les objectifs fonctionnels et stratégiques, sur la base d'une analyse du cadre logique (c'est-à-dire décrivant les questions spécifiques qui sont abordées, les hypothèses et les risques posés par leur formulation, les indicateurs et les cibles identifiés, les outils principaux qui devraient être utilisés pour obtenir les résultats de l'Organisation).

66. Le Programme de travail et budget établira les besoins en ressources par exercice biennal - fixées et volontaires - nécessaires pour atteindre les objectifs biennaux pour les indicateurs de chaque résultat de l'Organisation dans le Plan à moyen terme. Il présentera un budget de programme unifié et un budget administratif, toutes les obligations financières, le calcul des augmentations de coûts et des économies d'efficience, une disposition pour les engagements à long terme, les obligations non dotées de fonds suffisants et les fonds de réserve, ainsi qu'un projet de résolution relatif aux crédits budgétaires.

67. Les progrès accomplis dans la poursuite des résultats de l'Organisation, mesurés par les indicateurs, seront suivis de près et communiqués. La surveillance fondée sur les résultats permettra d'identifier toute question qui pourrait empêcher la FAO de publier les résultats de l'Organisation, y compris les risques dus au niveau d'incertitude lié à la réalisation prévue d'activités financées par des contributions volontaires, et d'apporter les ajustements et modifications nécessaires à la planification à long terme.

68. Dans cette optique, les rapports biennaux sur la mise en œuvre seront axés sur la responsabilité quant à l'obtention des résultats, les indicateurs et les objectifs spécifiés dans le Plan à moyen terme et le Programme de travail et budget.

IV. Objectifs stratégiques et fonctionnels

69. Les objectifs stratégiques reflètent la vision de la FAO et les trois objectifs mondiaux des Membres. Ils sont axés sur les domaines dans lesquels l'Organisation pourrait être la plus utile à ses Membres pour les aider à obtenir des effets durables en relevant les défis et en exploitant les possibilités offertes dans les domaines de l'alimentation, de l'agriculture et du développement rural.

70. L'approche adoptée pour formuler les objectifs s'appuie sur le cadre logique des résultats, qui soutient la gestion fondée sur les résultats. Pour faire en sorte que les avantages comparatifs de la FAO soient appliqués, les efforts et les ressources correspondantes sont focalisés là où ils peuvent faire la différence en contribuant à résoudre les problèmes auxquels les Membres sont confrontés.

71. Les onze objectifs stratégiques représentent une combinaison d'impacts sectoriels et intersectoriels étroitement liés les uns aux autres intéressant les cultures, l'élevage, les pêches, la sécurité sanitaire des aliments, les forêts, les ressources naturelles, les environnements porteurs, la sécurité alimentaire, la problématique hommes-femmes, les situations d'urgence et les investissements.

72. Deux objectifs fonctionnels viennent compléter les onze objectifs stratégiques, qui garantissent que l'environnement porteur nécessaire est en place pour assurer un impact efficace des prestations techniques et prêtent toute l'attention voulue à l'efficience.

73. Cette série d'objectifs stratégiques et fonctionnels interdépendants est approuvée par les Membres par le biais de cette version du Cadre stratégique, comme il est souligné ci-dessous. Les objectifs de haut niveau – ainsi que les résultats sous-jacents de l'Organisation – seront examinés et modifiés, le cas échéant, tous les quatre ans.

Objectif stratégique A – Intensification durable de la production agricole

Pertinence

Conformément au mandat de la FAO, cet objectif stratégique est l'une des principales réponses à la demande croissante prévue de denrées alimentaires et d'autres produits agricoles. Il découle du besoin des Membres d'accroître la productivité agricole et la qualité des produits en utilisant des pratiques scientifiques durables, d'améliorer l'efficacité de l'utilisation des ressources, contribuant ainsi à la réalisation d'objectifs élargis en matière d'amélioration des moyens d'existence, du développement rural et de la sécurité alimentaire. Étant donné que plus de 70 pour cent de l'accroissement futur de la production agricole doit venir des terres déjà sous culture, l'accent devra être mis sur le développement de l'intensification de la production agricole qui entraîne une hausse de production, mais aussi sur des stratégies plus durables que celles d'aujourd'hui ou du passé. Il faudra prêter l'attention voulue à leur adaptation au changement climatique et aux services écosystémiques renforcés tels que la dynamique des nutriments des sols, la pollinisation, la lutte contre les populations de ravageurs et la conservation des eaux. Il faudra se concentrer notamment sur les systèmes semenciers appuyant les petits agriculteurs à l'échelon national, la lutte intégrée, l'agriculture de conservation, l'accès aux ressources phylogénétiques et leur utilisation durable et une meilleure gestion des sols et d'autres cultures associées à la biodiversité, tout en réduisant la pollution des sols, de l'air et des eaux. Pays et régions recevront une aide pour renforcer leurs capacités à surveiller, détecter et préparer des réponses rapides pour les ravageurs transfrontières de sorte qu'ils ne menacent pas d'autres régions et partenaires commerciaux.

Résultats de l'Organisation

A1 - Politiques et stratégies pour l'intensification durable et la diversification de la production agricole aux niveaux national et régional.

A2 - Les risques liés aux infestations de ravageurs et aux flambées de maladies transfrontières des plantes sont réduits de façon durable aux niveaux national, régional et mondial.

A3 - Les risques dérivant des pesticides sont réduits de manière durable aux niveaux national, régional et mondial.

A4 - Politiques efficaces et capacités renforcées pour une meilleure gestion des ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (RPGAA), y compris les systèmes semenciers aux niveaux national et régional

Objectif stratégique B – Accroissement de la production animale durable

Pertinence

Cet objectif consiste à renforcer la contribution du secteur de l'élevage qui se développe et évolue rapidement à la sécurité alimentaire mondiale, à la réduction de la pauvreté et au développement économique. Le secteur, qui est caractérisé par une dichotomie croissante entre les opérations des petits agriculteurs et les opérations commerciales de grande échelle, doit satisfaire à une demande croissante de produits alimentaires d'origine animale. Il faut répondre à cette demande de manière sûre et propre en mettant en place les mesures techniques, institutionnelles, de politique générale et juridiques qui s'imposent. L'objectif soutient ce processus et permet de renforcer les avantages socio-économiques associés à l'essor de ce secteur (développement économique en faveur des pauvres) tout en empêchant ou en réduisant les risques pour la santé publique (zoonoses) et en diminuant les risques pour les ressources naturelles associés à la production animale (érosion de la diversité zoogénétique, pollution de l'eau, émissions de gaz à effet de serre). L'objectif renforce également les synergies entre production agricole et production animale dans des systèmes d'utilisation mixte des terres.

Résultats de l'Organisation

B1 - Le secteur de l'élevage contribue de manière efficace et efficiente à la sécurité alimentaire, à la lutte contre la pauvreté et au développement économique.

B2 - Diminution des épizooties et des risques associés pour la santé publique.

B3 - Meilleure gestion des ressources naturelles, y compris les ressources génétiques animales, pour la production animale.

B4 – Politiques et pratiques pour guider le secteur de l'élevage s'appuient sur des informations actualisées et fiables.

Objectif stratégique C – Gestion et exploitation durables des ressources halieutiques et aquacoles

Pertinence

L'objectif couvre d'une manière globale la gestion efficace, le développement lorsqu'il se justifie et la conservation des ressources de la pêche et de l'aquaculture, comme le prescrit le Code de conduite pour une pêche responsable. Il vise des défis connus ou apparus récemment qui menacent les avantages sociaux et économiques découlant du secteur de la pêche ainsi que la viabilité de ce secteur important. La plus grande importance sera attribuée à la fourniture d'une assistance complète pour la mise en place d'un cadre réglementaire élargi et solide, aux niveaux national et international, stimulé par un cadre institutionnel robuste et efficace comprenant des institutions locales, nationales et régionales, notamment des organes régionaux des pêches. L'amélioration de l'état des stocks de poissons sauvages se fondera sur leur gestion plus efficace et un accroissement de la production de poissons grâce à l'aquaculture durable. L'attention se portera également sur l'amélioration des opérations de pêche et sur l'utilisation post-récolte et le commerce du poisson et des produits de la pêche.

Résultats de l'Organisation

C1 - Les États Membres et d'autres parties prenantes ont amélioré la formulation des politiques et normes facilitant l'application du Code de conduite pour une pêche responsable et d'autres instruments internationaux, ainsi que la réaction aux nouveaux défis.

C2 - La gouvernance des pêches et de l'aquaculture est améliorée grâce à la mise en place ou au renforcement d'institutions nationales et régionales, y compris des organes régionaux des pêches.

C3 - Une gestion plus efficace des pêches de capture marines et continentales de la part des États Membres et d'autres parties prenantes a contribué à améliorer l'état des ressources halieutiques et des écosystèmes et à assurer leur utilisation durable.

C4 - Les États Membres et d'autres parties prenantes ont enregistré une hausse de la production de poisson et produits de la pêche du fait du développement et de l'intensification durables de l'aquaculture.

C5 - Les opérations de pêche, notamment l'utilisation des navires et engins de pêche, sont devenues moins dangereuses, plus efficaces sur le plan technique et socio-économique et plus respectueuses de l'environnement et des règles à tous les niveaux.

C6 - Les États Membres et d'autres parties prenantes peuvent témoigner d'une utilisation post-capture et d'un commerce plus responsables des produits de la pêche et de l'aquaculture, notamment de conditions d'accès aux marchés plus prévisibles et harmonisées.

Objectif stratégique D – Amélioration de la sécurité sanitaire et de la qualité des aliments à tous les stades de la filière alimentaire*Pertinence*

L'objectif découle de la complexité croissante des systèmes de production et de distribution alimentaires dans un monde interdépendant. Il reflète notamment un contexte de risques potentiels ainsi que les préoccupations de plus en plus vives de l'opinion publique qui exige la mise en place de systèmes de gestion et de contrôle efficaces de la qualité et de la sécurité sanitaire des aliments à tous les niveaux de la filière alimentaire, y compris des cadres législatifs, des normes et des capacités pour les appliquer. La sécurité sanitaire et la qualité des aliments sont essentielles pour le bien-être des populations et des programmes aidant les entreprises alimentaires à respecter les exigences nationales en vigueur ou celles du marché peuvent apporter des avantages considérables économiques et pour la santé publique. Cet objectif entend en particulier aider à faire en sorte que les normes et les recommandations reconnues internationalement pour la sécurité sanitaire et la qualité des aliments soient élaborées pour une amélioration continue des systèmes alimentaires à l'échelon mondial. Par ailleurs, une assistance devrait être fournie aux gouvernements nationaux afin qu'ils établissent des institutions capables d'assurer que les politiques et réglementations relatives à la sécurité sanitaire et à la qualité des aliments soient conformes aux recommandations internationales.

Résultats de l'Organisation

D1 - Normes nouvelles et révisées convenues à l'échelle internationale et recommandations pour une sécurité sanitaire et une qualité des aliments qui servent de référence pour l'harmonisation internationale.

D2 - Cadres institutionnels, politiques et juridiques pour la gestion de la qualité et de la sécurité sanitaire des aliments qui soutiennent une approche basée sur l'ensemble de la filière alimentaire.

D3 - Les autorités nationales/régionales conçoivent et mettent en œuvre de manière efficace les programmes de gestion et de contrôle de la sécurité sanitaire et de la qualité des aliments en conformité avec les normes internationales.

D4 - Les pays établissent des programmes efficaces pour promouvoir un meilleur respect par les producteurs et les entreprises alimentaires des recommandations internationales sur les bonnes pratiques en matière de sécurité sanitaire et de qualité des aliments à tous les stades de la filière alimentaire et la conformité aux exigences du marché.

Objectif stratégique E – Gestion durable des forêts et des arbres*Pertinence*

L'objectif vise, en s'efforçant de les améliorer, les contributions importantes des forêts et des arbres aux moyens d'existence durables et à l'éradication de la faim et de la pauvreté. Il tient compte des liens critiques du secteur avec l'agriculture, l'énergie, l'eau et le climat. Le déboisement et la dégradation des forêts se poursuivant, il est important d'accélérer les progrès vers une gestion durable des forêts. À cet égard, un suivi de ces progrès s'impose aux niveaux national, régional et mondial, de même que la fourniture d'informations fiables et utiles, aux décideurs, aux négociations et arrangements internationaux ainsi qu'au grand public. Des orientations seront fournies dans le dialogue forestier international et le soutien sera étendu dans les pays membres pour renforcer les arrangements institutionnels et les instruments de politique pour le secteur forestier visant à améliorer les moyens de subsistance de toutes les parties intéressées aux forêts, notamment ceux qui sont le plus tributaires des ressources forestières. La coopération sera étendue avec des partenaires au sein des Nations Unies et une gamme de parties prenantes internationales pour promouvoir l'emploi de nouvelles approches et technologies pour la gestion des forêts, la remise en état des terres dégradées, la conservation de la biodiversité, l'adaptation aux changements climatiques et l'atténuation de leurs effets, la conservation des forêts et l'aménagement des bassins versants.

Résultats de l'Organisation

E1 - Les politiques et les pratiques en matière de forêts et de foresterie s'appuient sur des informations fiables et à jour.

E2 - Les politiques et pratiques affectant les forêts et la foresterie sont renforcées grâce à la coopération et au dialogue au niveau international.

E3 - Les institutions régissant les forêts sont renforcées et la prise de décision est améliorée, y compris la participation des parties prenantes à l'élaboration des politiques et de la législation en matière de forêts, favorisant ainsi un environnement propice à l'investissement dans le secteur forestier. La foresterie est mieux intégrée dans les plans et les processus de développement nationaux, qui tiennent compte de l'interface entre les forêts et d'autres utilisations des terres.

E4 - La gestion durable des forêts et des arbres est plus répandue, favorisant ainsi une diminution sensible du déboisement et de la dégradation des forêts, et une meilleure contribution des forêts et des arbres à l'amélioration des moyens d'existence et à l'adaptation aux changements climatiques et à l'atténuation de leurs effets.

E5 - Les valeurs sociales et économiques des forêts et des arbres et leur contribution aux moyens d'existence sont renforcées, tandis que les marchés des produits et des services forestiers contribuent à faire de la foresterie une option d'utilisation des terres plus viable sur le plan économique.

E6 - Les valeurs environnementales des forêts, des arbres en dehors des forêts et de la foresterie sont mieux exploitées, et les stratégies de conservation de la biodiversité et des ressources génétiques forestières, d'adaptation au changement climatique et d'atténuation de ses effets, de remise en état des terres dégradées et de gestion des ressources en eau et en faune et en flore sauvages sont efficacement mises en œuvre.

Objectif stratégique F – Gestion durable des terres, des eaux et des ressources génétiques et meilleures réponses aux défis mondiaux liés à l’environnement ayant une incidence sur l’alimentation et l’agriculture*Pertinence*

L’objectif associe la promotion d’approches multisectorielles judicieuses, des intrants techniques essentiels et le soutien à la mise au point d’instruments internationaux dans le cadre du mandat de la FAO, ainsi que l’amélioration des bases de connaissances et d’informations afin que la gestion durable des ressources naturelles profite aux générations présentes et futures. Les ressources naturelles (terres, eau, climat et ressources génétiques) et leurs services sont essentiels pour la production vivrière, le développement rural et des moyens de subsistance durables et il existe de nombreuses possibilités de limiter les effets négatifs du changement climatique grâce à de meilleures connaissances et à une gestion plus rationnelle des ressources naturelles dans les politiques et pratiques relatives à l’agriculture, aux forêts et aux pêches. La gestion et la gouvernance durables des ressources naturelles dans le contexte du développement rural nécessitent l’examen de disciplines techniques distinctes ainsi que d’approches multidisciplinaires et multisectorielles de sorte que la compétition pour les ressources naturelles puisse être réduite.

Résultats de l’Organisation

F1 - Les pays assurent la promotion et le développement de la gestion durable des terres.

F2 - Les pays affrontent la pénurie d’eau dans l’agriculture et renforcent leur capacité à améliorer la productivité de l’eau dans les systèmes agricoles au niveau national et dans les bassins fluviaux, y compris les systèmes hydriques transfrontaliers.

F3 - Les politiques et les programmes sont renforcés aux niveaux national, régional et international pour assurer la préservation et l’utilisation durable de la diversité biologique pour l’alimentation et l’agriculture et le partage équitable des avantages découlant de l’utilisation des ressources génétiques.

F4 - Un cadre international est élaboré et les capacités nationales sont renforcées pour assurer une gouvernance responsable de l’accès à la terre et du caractère équitable de la sécurité du régime foncier et protéger les liens de la terre avec les autres ressources naturelles.

F5 - Les pays ont renforcé leurs capacités à faire face aux nouveaux défis environnementaux, comme le changement climatique et les bioénergies.

F6 - L’accès aux connaissances sur la gestion des ressources naturelles, ainsi que leur partage, ont été facilités.

Objectif stratégique G – Environnement porteur pour les marchés afin d'améliorer les moyens d'existence et le développement rural*Pertinence*

Les moyens d'existence et le développement rural sont touchés par la mesure dans laquelle les petits producteurs exploitent les débouchés commerciaux et les marchés et institutions fonctionnent efficacement dans un contexte en constante évolution. Pour réduire la pauvreté et répondre aux besoins en matière de développement et de sécurité alimentaire, les décideurs doivent avoir la capacité de formuler et de mettre en oeuvre des politiques aptes à faciliter la réponse du secteur privé, y compris les petits producteurs, aux nouvelles demandes et possibilités des marchés. L'objectif est essentiellement de répondre aux besoins importants des Membres et des autorités nationales compétentes en matière d'intrants techniques, d'informations et d'analyses (y compris l'identification des opportunités) et de les aider à formuler des politiques et à prendre des décisions pour s'adapter à l'évolution rapide des conditions et des mécanismes de marché et anticiper leur impact sur le développement rural. Les quatre résultats de l'Organisation portent sur la fourniture de ces intrants dans quatre contextes différents dans les chaînes de valeur – au niveau de l'exploitation, marchés des intrants y compris la terre et la main-d'œuvre, transformation et ajout de valeur dans les entreprises alimentaires et marchés internationaux.

Résultats de l'Organisation

G1 - Des analyses, politiques et services appropriés permettent aux petits producteurs de renforcer leur compétitivité, de se diversifier, d'accroître la valeur ajoutée et de répondre aux exigences des marchés.

G2 - La création d'emplois ruraux et la diversification des revenus sont intégrées dans les politiques, les programmes et les partenariats pour le développement agricole et rural.

G3 - Les politiques, réglementations et institutions nationales et régionales renforcent les impacts de développement et de réduction de la pauvreté de l'agro-industrie et des entreprises agricoles.

G4 - Les pays ont une connaissance et des capacités accrues de l'analyse de l'évolution des marchés agricoles, des politiques et des réglementations commerciales au niveau international pour identifier les débouchés commerciaux et formuler des politiques et des stratégies commerciales appropriées et efficaces.

Objectif stratégique H – Amélioration de la sécurité alimentaire et de la nutrition*Pertinence*

L'objectif est au coeur du mandat de la FAO qui est de libérer de la faim tous les êtres humains, tout en élevant les niveaux de nutrition, améliorant la productivité agricole, renforçant les moyens d'existence des populations rurales et contribuant à la croissance de l'économie mondiale. Pour ce faire, il est indispensable de mieux comprendre la prévalence et les causes profondes de la faim, de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition, notamment à l'aide d'évaluations et d'analyses plus profondes et plus orientées vers l'avenir. L'objectif répond aux demandes d'assistance pour la conception et la mise en œuvre de politiques, programmes et interventions visant à renforcer les capacités nationales, régionales et mondiales pour une gouvernance plus efficace en matière de sécurité alimentaire et de nutrition, notamment en appuyant la réalisation progressive du droit à l'alimentation. Il vise également à renforcer les capacités des pays membres et autres parties prenantes à produire, gérer, analyser des données et statistiques et à y accéder, afin de pouvoir déterminer les causes de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition. L'objectif soutient également la production et la diffusion des analyses, produits et services de la FAO sur la sécurité alimentaire, l'agriculture et la nutrition et travaille avec des pays membres et des partenaires du développement pour renforcer leur capacité à échanger des connaissances pour la conception de mesures mieux ciblées et plus appropriées pour réduire la faim et la pauvreté.

Résultats de l'Organisation

H1 - Les pays et les autres parties prenantes ont renforcé leurs capacités de formuler et mettre en œuvre des politiques et des programmes cohérents qui traitent les causes profondes de la faim, de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition.

H2 - Les États Membres et les autres parties prenantes renforcent la gouvernance en matière de sécurité alimentaire moyennant une approche sur trois fronts et l'application des Directives volontaires à l'appui de la concrétisation progressive du droit à une alimentation adéquate dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale.

H3 - Renforcement des capacités des États Membres et des autres parties prenantes de traiter les problèmes spécifiques de nutrition dans le domaine de l'alimentation et de l'agriculture.

H4 - Renforcement des capacités des États Membres et des autres parties prenantes de produire, gérer et analyser des données, notamment statistiques, et d'accéder à ces données, en vue d'améliorer la sécurité alimentaire et la nutrition.

H5 - Meilleur accès des États Membres et des autres parties prenantes aux produits et services d'analyse et d'information de la FAO sur la sécurité alimentaire, l'agriculture et la nutrition et renforcement de leur capacités d'échange de connaissances.

Objectif stratégique I – Amélioration de la préparation et de la réaction aux menaces et aux situations d’urgence ayant une incidence sur l’alimentation et l’agriculture*Pertinence*

La communauté internationale fait de plus en plus appel à la FAO pour aider les Membres et les populations vulnérables exposés aux risques croissants de situations d’urgence et pour renforcer leurs capacités à y répondre sur le long terme. Cet objectif est la principale expression de cet engagement, encourageant une approche globale fondée sur les trois piliers de la gestion des risques de catastrophes, à savoir: préparation, prévention et atténuation; ainsi que la transition. Chaque résultat de l’Organisation porte sur l’un de ces piliers.

Résultats de l’Organisation

I1 - La vulnérabilité des pays aux crises, menaces et situations d’urgence est réduite grâce à une meilleure préparation et à l’intégration de la prévention et de l’atténuation des risques dans les politiques, programmes et interventions.

I2 - Les pays et les partenaires réagissent plus efficacement aux crises et aux situations d’urgence grâce à des interventions liées à l’alimentation et à l’agriculture.

I3 - Les pays et les partenaires disposent de liens et d’une transition améliorés entre les stades de la situation d’urgence, du relèvement et du développement.

Objectif stratégique K – Équité hommes-femmes pour l’accès aux ressources, aux biens, aux services et à la prise de décisions dans les zones rurales*Pertinence*

L’objectif vise à réduire les inégalités hommes-femmes en proposant des politiques, capacités, institutions et programmes pour l’agriculture et le développement rural qui soient plus équitables et socialement inclusifs. Il contribue également à généraliser cette approche dans l’ensemble des objectifs stratégiques de la FAO.

Résultats de l’Organisation

K1 - La parité hommes-femmes en milieu rural est incorporée dans les politiques et programmes conjoints des Nations Unies pour la sécurité alimentaire, l’agriculture et le développement rural.

K2 - Les gouvernements mettent en place des capacités renforcées pour intégrer les questions de parités hommes-femmes et d’égalité sociale dans les programmes, projets et politiques d’agriculture, de sécurité alimentaire et de développement rural à l’aide de statistiques ventilées en fonction du sexe et d’autres informations et ressources pertinentes.

K3 - Les gouvernements formulent des politiques agricoles et de développement rural qui tiennent compte de la parité hommes-femmes, n’excluent personne et sont participatives.

K4 - La direction de la FAO et le personnel ont fait la preuve de leur engagement et de leur aptitude à tenir compte des questions de parité hommes-femmes dans leurs activités.

Objectif stratégique L – Accroissement et amélioration de l'efficacité des investissements publics et privés dans l'agriculture et le développement rural*Pertinence*

L'objectif reflète la forte conviction des Membres qu'il faut davantage investir dans les secteurs de l'agriculture et de l'alimentation après des années de négligence dans ce domaine. Il propose des activités d'appui à l'élaboration de mesures et de programmes concrets et efficaces d'investissement dans les secteurs de l'agriculture et de l'alimentation, afin de renforcer les capacités au niveau national et de garantir que des domaines essentiels bénéficieront d'un minimum de fonds publics pour optimiser l'effet de levier, d'influer sur la lutte contre la pauvreté et l'amélioration de la sécurité alimentaire et d'attirer les financements du secteur privé. Dans les partenariats avec les pays membres, on s'attachera principalement à accroître la viabilité des investissements dans la sécurité alimentaire, l'agriculture et le développement rural (AADRD) et à identifier les obstacles aux options d'investissement par la mise en place de politiques, stratégies et institutions appropriées. L'intention est de créer un environnement porteur favorable aux investissements publics et privés, le strict respect des garanties sur le plan social et environnemental, la formulation pointue de programmes et de projets d'investissement public et privé et le suivi et l'évaluation rapides et approfondis des résultats et de l'impact. Les interventions seront structurées afin d'améliorer la pertinence et la durabilité des plans d'investissement en permettant aux acteurs des secteurs public et privé nationaux d'être les principaux moteurs de leur développement. Des efforts seront déployés également pour compenser la baisse des d'investissement dans l'AARDR qui est apparue au cours des vingt dernières années, baisse qui est critique pour la mise en œuvre du Cadre d'action global et la réalisation des OMD 1.

Résultats de l'Organisation

L1 - Plus grande intégration de stratégies et politiques d'investissement dans l'alimentation, l'agriculture et le développement rural durables dans les plans et cadres de développement aux niveaux national et régional.

L2 - Capacité améliorée des organisations des secteurs public et privé à planifier et mettre en œuvre des opérations d'investissement dans l'alimentation, l'agriculture et le développement rural durables et à en renforcer la durabilité.

L3 - Des programmes d'investissement des secteurs public et privé de qualité, conformes aux priorités et besoins nationaux sont élaborés et financés.

Objectif fonctionnel X - Collaboration efficace avec les États membres et les parties prenantes*Pertinence*

Pour obtenir des résultats, l'Organisation mise sur un éventail de services, tant internes que délivrés en collaboration avec les Membres et des partenaires extérieurs. Ces services vont souvent bien au-delà de la simple administration, effleurant des éléments directement liés à l'affinement d'une orientation stratégique, à la focalisation sur l'avantage comparatif et sa mise à profit, et à la gouvernance et la supervision adéquates de la totalité des opérations de la FAO. Selon la nouvelle hiérarchie des résultats de la FAO, ces services fournissent l'environnement porteur sans lequel la réalisation effective des résultats de l'Organisation dans le cadre des objectifs stratégiques ne peut être assurée.

Résultats de l'Organisation

X1 - Des programmes apportant une réponse effective aux priorités des Membres sont élaborés et financés, et font l'objet d'un suivi et de l'établissement de rapports au niveau mondial, régional et national.

X2 - L'exécution effective et cohérente des fonctions essentielles de la FAO et des services d'appui dans le cadre des résultats de l'Organisation

X3 - Des partenariats et des alliances clés qui orientent et complètent les travaux de la FAO et de ses partenaires.

X4 - Une direction efficace de l'Organisation par une meilleure gouvernance et supervision d'ensemble.

Objectif fonctionnel Y – Administration efficace et efficiente*Pertinence*

L'objectif fonctionnel est de fournir une administration efficace et efficiente des activités de la FAO. Il définit les améliorations attendues des services fournis à toutes les unités organisationnelles dans les domaines des finances, des ressources humaines et des services d'infrastructure et d'administration. Il permettra de superviser les services administratifs et les coûts associés, d'en rendre compte, d'améliorer de manière continue les niveaux de service et d'identifier des économies possibles et des gains d'efficience. Il définira aussi le budget administratif.

Résultats de l'Organisation

Y1 - Les services d'appui de la FAO sont reconnus comme étant axés sur les clients, efficaces, efficaces et bien gérés.

Y2 - La FAO est reconnue comme un fournisseur d'informations de gestion complètes, précises et pertinentes.

Y3 - La FAO est reconnue en tant qu'employeur observant des pratiques optimales de gestion des performances et du personnel, soucieux de la formation continue de son personnel et mettant en valeur la diversité de ses ressources humaines.

V. Fonctions essentielles

74. Les huit fonctions essentielles tirent parti des avantages comparatifs de la FAO et doivent être appliquées à tous les niveaux: mondial, régional et national. Elles sont assujetties à des stratégies bien précises de nature à assurer la cohérence des approches, la coopération entre les unités organisationnelles, l'apprentissage mutuel et la recherche de l'excellence. Les fonctions essentielles sont récapitulées ci-après et leurs principales orientations stratégiques figurent dans le Plan à moyen terme.

Fonction essentielle a) Suivre et évaluer les tendances et perspectives à moyen et à long terme

75. Les Membres demandent à la FAO d'examiner en permanence les tendances, les questions et les défis concernant les domaines de leurs mandats respectifs et de proposer des solutions de politiques adaptées. Les principaux résultats ont été – et sont encore – colligés pour servir de références aux planificateurs, aux décideurs et aux organismes partenaires en matière de développement. Les travaux relevant de cette fonction essentielle sont les suivants: évaluations et études prospectives de la FAO couvrant une vaste gamme de thèmes et qui sont largement utilisées pour définir les objectifs en matière de politiques internationales tels que l'objectif du Sommet mondial de l'alimentation ou l'OMD1. Les projections et les études prospectives de la FAO alimentent aussi de nombreuses évaluations techniques, notamment celles du Groupe intergouvernemental d'experts sur l'évolution du climat, de la Banque mondiale et d'autres organisations du système des Nations Unies.

Fonction essentielle b) collecte et fourniture d'informations, de connaissances et de statistiques

76. La collecte et la fourniture d'informations, de connaissances et de statistiques sont au coeur du mandat de la FAO. Les activités entreprises au titre de cette fonction essentielle sont: la manière dont une approche coordonnée et cohérente du partage des informations et des connaissances contribue à la valeur ajoutée grâce aux programmes de la FAO et à la coopération avec des partenaires; l'amélioration continue de la FAO comme organisation détentrice de savoirs et assurer des synergies entre les individus, les processus et la technologie. Elles portent également sur la fourniture d'un appui aux pays, en particulier pour améliorer leurs capacités à collecter, mettre en forme, analyser, stocker et diffuser en temps utile des données et d'autres informations sur l'alimentation et l'agriculture, y compris les pêches et les forêts; des efforts constants pour mettre à jour la base de données statistiques de l'Organisation et mettre en place un dépôt de données statistiques dans la base de données de l'Organisation pour des informations techniques, afin de mieux intégrer les données statistiques disponibles au sein de la FAO.

Fonction essentielle c) Élaboration de normes et d'instruments internationaux

77. L'Acte constitutif de la FAO (c'est-à-dire les articles I et XIV) prévoit un rôle important pour l'Organisation, celui d'être une instance neutre au sein de laquelle les Membres négocient les instruments internationaux. Cette fonction essentielle facilite et appuie les efforts des gouvernements pour élaborer des instruments juridiques internationaux et régionaux, ainsi que la mise en œuvre des obligations nationales qui en découlent. Elle offre également une aide aux Membres en définissant des normes et des lignes directrices volontaires ainsi qu'en élaborant et en mettant en œuvre des plans d'action, de normes et d'instruments reconnus à l'échelon international. Cette fonction essentielle s'efforcera de répondre aux demandes importantes d'avis sur la rédaction et la mise en application des législations nationales pertinentes (loi fondamentale et instruments de réglementation), sachant que l'administration publique et le secteur privé doivent coopérer d'une manière mutuellement bénéfique.

Fonction essentielle d) Options et avis en matière de politiques et de stratégies

78. Cette fonction essentielle est étroitement liée aux autres fonctions essentielles. Elle vise à répondre à la demande croissante d'assistance aux politiques dans les domaines relevant du mandat de la FAO. Les options de stratégie et de politiques seront définies par l'Organisation, sur la base des preuves disponibles et des évaluations des tendances en matière de sécurité alimentaire et d'agriculture, de pêches et de forêts. Les activités d'assistance aux politiques comprennent notamment les avis en matière de politique et de législation, le renforcement des capacités pour la formulation et la mise en œuvre des politiques, le renforcement des institutions et leur restructuration, les renseignements concernant les pays et l'information concernant les politiques, le suivi des politiques et l'identification des priorités des Membres pour assurer l'efficacité de l'élaboration du programme de terrain.

Fonction essentielle e) Appui technique au transfert de technologies et au renforcement des capacités

79. Cette fonction essentielle suppose la prise en compte de trois aspects fondamentaux: l'environnement porteur, des institutions spécifiques et des individus, sachant que ces trois aspects doivent être idéalement combinés dans les interventions. Deux types de capacités sont envisagées: des *capacités techniques* pour exécuter les tâches requises pour intensifier la production d'une manière durable, gérer les ressources et ensuite améliorer la sécurité alimentaire; et des *capacités fonctionnelles* dans des domaines tels que politiques, connaissances, partenariats, et mise en œuvre/réalisation. Les bonnes pratiques sont généralisées dans les outils de programmation de la FAO, des mécanismes de suivi et d'établissement de rapports sont adoptés et des systèmes de gestion des ressources humaines tiennent compte des nouvelles approches de l'Organisation.

Fonction essentielle f) Plaidoyer et communication

80. Cette fonction essentielle sert à obtenir des résultats plus larges, notamment: assurer un impact durable aux politiques fondées sur la science promues par l'Organisation, et favoriser l'investissement dans l'agriculture et le développement rural. En outre, elle aide à former un consensus à l'échelon mondial sur des objectifs ambitieux mais réalistes d'éradication de la faim; à améliorer le statut de la FAO comme point de référence et source de premier plan d'informations techniques, dans les débats mondiaux portant sur l'atténuation de la faim et d'autres questions liées à l'agriculture, aux forêts, aux pêches, à l'élevage et au développement rural; et à augmenter la visibilité des contributions concrètes au processus de développement, aux secours d'urgence, à la remise en état et à la transition vers le développement.

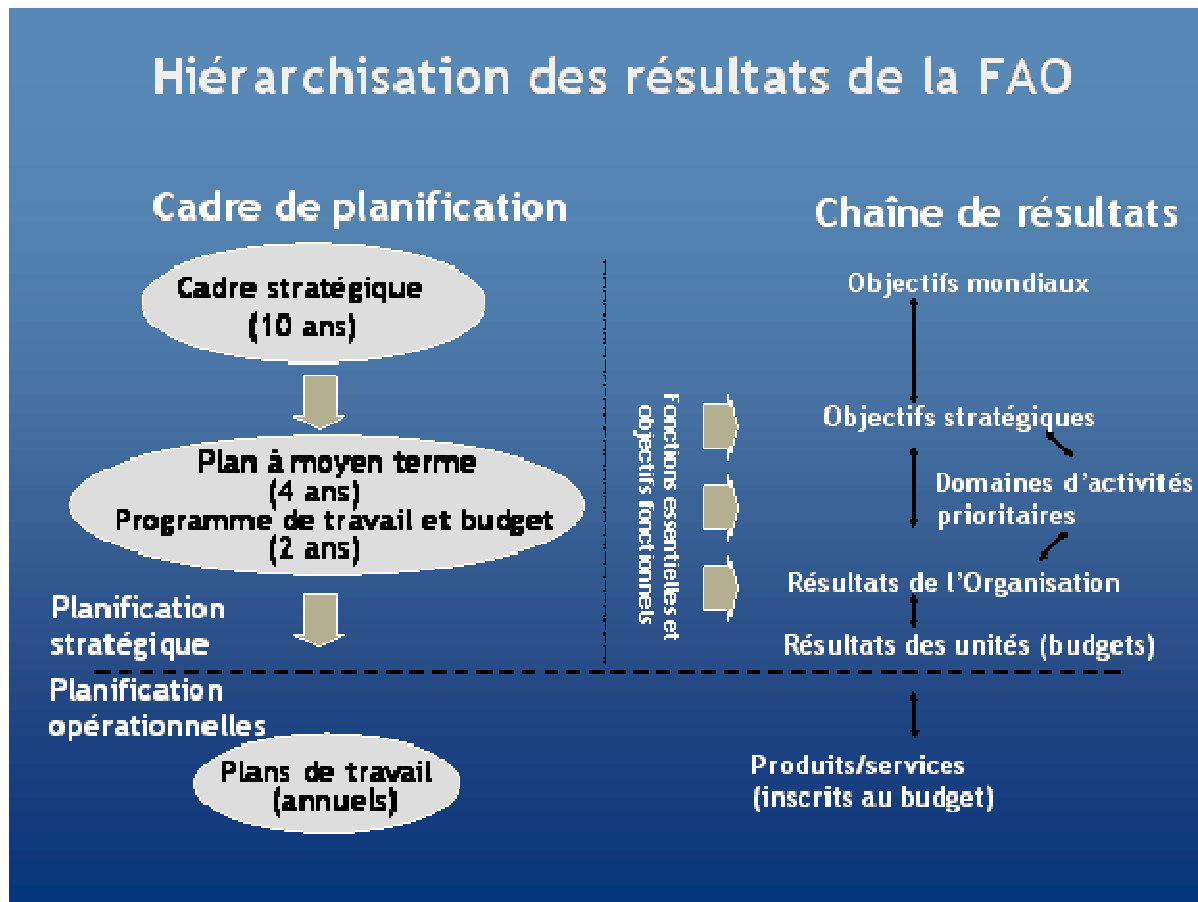
Fonction essentielle g) Interdisciplinarité et innovation

81. Les approches interdisciplinaires et la conception de programmes intersectoriels permettent de produire un impact ou des résultats qui n'auraient pas pu être obtenus par une seule unité agissant isolément. Un flux régulier d'innovations – à condition qu'elles soient évaluées et acceptées par les plus intéressés – constitue un ingrédient important de tout effort d'évolution exigé d'une institution, quelle qu'elle soit. Cette fonction essentielle soutient le nouveau cadre de la FAO fondé sur les résultats, en particulier les objectifs stratégiques et fonctionnels de l'Organisation et les résultats de l'Organisation sous-jacents, qui prévoit des interactions constantes et une coopération interdisciplinaire.

Fonction essentielle h) Partenariats et alliances

82. Le défi consiste à mobiliser les meilleures connaissances et capacités mondiales pour soutenir le rôle de chef de file de la FAO dans la gouvernance internationale de l'agriculture et du développement agricole. L'Organisation n'est pas le seul réservoir de ces savoirs et une collaboration effective avec les différentes institutions compétentes est nécessaire pour la réalisation d'objectifs communs. La capacité de la FAO à accomplir son mandat peut être renforcée par des partenariats avec d'autres organisations du système des Nations Unies; des instituts de recherche et des institutions internationales de financement; des entités intergouvernementales, des organisations régionales et la société civile, des ONG et le secteur privé. Cette fonction encourage les partenariats et les alliances pour renforcer les capacités techniques; collaborer de manière horizontale à des activités de programmation, de financement ou de plaidoyer; et de mieux toucher les utilisateurs finaux de ses services.

ANNEXE 1



ANNEXE 2

**Calendrier relatif aux apports et au contrôle des organes directeurs
dans le cadre des systèmes révisés de programmation, de budgétisation et de suivi fondé sur les résultats**

| Processus | | ANNÉE 1 | | | | ANNÉE 2 | | | |
|---------------------------|--|------------------------------|--------------------|---------------------|---------------------|--------------------|--------------------|---------------------|---------------------|
| | | Premier trimestre | Deuxième trimestre | Troisième trimestre | Quatrième trimestre | Premier trimestre | Deuxième trimestre | Troisième trimestre | Quatrième trimestre |
| PLANIFICATION | Examen des performances en matière de mise en oeuvre; Cadre stratégique (un exercice sur deux) | RC | PCFC CL | TC | PCFC CL | EB PCFC CL | CONF | | PCFCCL |
| | PMT-PTB (prochain exercice) | Apport relatif aux priorités | | | | Examen/approbation | | | |
| SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE | Examen de la mise en oeuvre et ajustement (exercice en cours) | | | | | Examen/approbation | | Ajustement | |
| | Résultats (exercice précédent) | | | | | | | | |
| ÉVALUATION | Impact | | | | | | | | |

Légende: CR: Conférence régionale

CT: Comité techniques du Conseil

CP: Comité du programme

CF: Comité financier

CL: Conseil

CONF: Conférence

PMT: Plan à moyen terme

PTB: Programme de travail et budget

EB: extrabudgétaire

Liste des sigles et acronymes

| | |
|-------------------|--|
| AADR | Alimentation, agriculture et développement rural durables |
| PIB | Produit intérieur brut |
| EEI | Évaluation externe indépendante de la FAO |
| PAI | Plan d'action immédiate pour le renouveau de la FAO |
| GIEC | Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat |
| PECHE INDR | Pêche illicite, non déclarée et non réglementée |
| PMA | Pays les moins avancés |
| OMD | Objectif du Millénaire pour le développement |
| ONG | Organisation non gouvernementale |
| APD | Aide publique au développement |
| RPGAA | Ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture |
| REDD | Réduction des émissions dues au déboisement et à la dégradation des forêts |
| OMC | Organisation mondiale du commerce |